



## Emprise au sol pour une construction neuve

Par **lagrange**, le **20/06/2011 à 16:46**

Bonjour,  
Dans un lotissement dont les voiries sont propriété des propriétaires, l'emprise au sol est-elle calculée sur la surface du terrain plus la quote part de chaque co-lotis de ces parties voirie et espace vert.  
Merci de votre réponse  
cordialement